

Une expérience inédite

L'opération chèque planteur au Cameroun

par Véronique Alary et Georges Courade*

Face à la crise mondiale des cours du café et du cacao, le Gouvernement camerounais, avec le soutien de l'Union européenne, a entrepris depuis plusieurs années de passer d'un système de régulation des prix contrôlé par l'Etat à une libération complète des filières. Une des phases-clé de ce plan de restructuration tenait au recouvrement des dettes contractées auprès des planteurs. Les auteurs ont coordonné l'évaluation de cette opération et présentent les conclusions de leurs travaux.

Au début des années 90, après une première étape de réduction des coûts par le biais d'une diminution des droits à l'exportation et des marges intermédiaires, le Gouvernement camerounais se devait de modifier une politique de commercialisation caractérisée par un organisme tout-puissant confronté à une situation de cessation de paiement pour le soutien des prix. L'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) fut liquidé et remplacé par l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), structure plus légère qui autorise une plus grande libéralisation commerciale tout en maintenant une certaine stabilisation annuelle. Une liquidation non sans problème car comment apurer les créances de l'ONCPB relatives à la livraison du cacao et du café par les structures intermédiaires et dues au titre de la stabilisation des prix? L'ONCPB se trouvait en état de cessation de paiement alors qu'il fallait impérativement rembourser des milliers de planteurs. C'est dans ce cadre que la Commission européenne, au travers des fonds STABEX, a contribué significativement au financement de l'opération (pour un montant de 44,5 milliards de FCFA).

* Véronique Alary, doctorante à Paris I et allocataire de recherche à l'ORSTOM. Georges Courade, géographe à l'ORSTOM et professeur à l'IEDES.



Le cacao est une des principales cultures au Cameroun

Esquiver les obstacles

Pour mener à bien l'opération, une cellule STABEX fut implantée au pays. Sa mission était de coordonner et de vérifier les montants des créances des structures intermédiaires après que celles-ci en aient fourni la situation ventilée (production, frais d'approche, frais financiers) de même que la liste des paiements effectués en faveur de leurs planteurs. Une opération empreinte d'obstacles puisque certains créanciers confiaient directement leur production à des usiniers indépendants, ces derniers livrant à des exportateurs. Aussi, pour éviter toute distorsion au sein du monde paysan lors du paiement des arriérés, il fut décidé d'aider également ces opérateurs privés à honorer leurs dettes. Une seconde difficulté dans l'établissement des listes des ayants droit et des dettes consistait en la réactualisation de celles-ci en fonction des premiers paiements réalisés. Extraites des cahiers de compte des intermédiaires, ces listes furent dès lors également constituées sur base de reçus remis par les planteurs.

Après comparaison des listes fournies par les intermédiaires avec les audits menés au niveau de l'ex-ONCPB, les montants furent fixés proportionnellement à l'indice « montant dette ONCPB-intermédiaire/total dette intermédiaire-planteurs » ; le solde éventuel restant après paiement des planteurs a été alloué à la structure intermédiaire. Pour un remboursement efficace, un système de chèque est mis en place. Des chèques individuels et non endossables sont confiés, après signature d'une décharge, aux intermédiaires au cours de cérémonies publiques auxquelles sont présent représentants du Gouvernement et de la Délégation de l'UE (charge à ces derniers d'expliquer la provenance et la motivation des fonds). Par la suite, il incombait aux intermédiaires, une fois les chèques en main, d'en assurer la distribution aux planteurs informés auparavant par voie de radio et de presse de même que par des agents administratifs, le tout relayé par l'éternel « bouche à oreille ». Ce contact avec les planteurs a permis par la même occasion aux intermédiaires de restaurer leur confiance compte tenu du contexte de libéralisation des achats qui avait été instauré entre-temps par l'Etat camerounais. Le retrait des liquidités se fit alors auprès des agences bancaires, opération facilitée dans les régions enclavées par





Une femme camerounaise dans sa petite plantation de café

la mise en place de caisses mobiles du Crédit Agricole du Cameroun, la banque commerciale associée à l'opération.

Au total, cette opération a assuré le remboursement de plus de 50 000 planteurs appartenant à 5 provinces différentes. Une opération qui entraîne inévitablement quelques remarques au vu d'une étude qui lui fut consacrée.

Perception et utilisation des montants

Une première remarque tient en la perception de l'opération par les planteurs. En effet, il semble bien que trop éloignés culturellement et géographiquement des concepteurs, les bénéficiaires aient éprouvé des difficultés à saisir en temps réel le déroulement de l'opération ainsi que d'en attribuer la paternité aux véritables initiateurs. Difficulté de juste appréciation accentuée bien entendu par les aléas des moyens d'information mais aussi en raison du contexte électoral de l'époque. Les élections présidentielles (tenues en 1992) sont bien souvent synonymes pour les planteurs de vagues promesses, source de scepticisme et méfiance. Qui plus est, les intermédiaires officiels ou ceux de la filière n'étaient pas toujours de nature à favoriser l'information, n'ayant qu'une connaissance très faible du STABEX. Il en résulte que seule une infime

partie des planteurs eut connaissance de la provenance des fonds.

Une seconde remarque tient, elle, à la satisfaction dans le chef des planteurs. Les facilités d'accès aux agences bancaires (surtout pour les plus âgés) ainsi que la quasi-absence de frais d'approche ou de commission lors de l'encaissement des arriérés ont certes été chaleureusement accueillies par les bénéficiaires. En effet, trois planteurs sur quatre estiment avoir reçu la totalité du chèque. L'étude démontre également que la grande majorité des planteurs se sont présentés eux-mêmes aux agences pour encaisser leur chèque (dans les autres cas, une personne de la famille ou de la coopérative était déléguée), et ceci sans les tracasseries habituelles pour prouver leur identité.

Enfin, une troisième remarque qui émane de l'étude concerne l'emploi des montants perçus. Les sommes (94 000 FCFA en moyenne, un quart des planteurs ayant bénéficié de plus de 200 000 FCFA) ont été épuisées pour majorité d'entre eux dans les trois mois. Les causes sont diverses, le comportement des planteurs à l'égard de leur argent étant contraint par les urgences et les besoins, eux-mêmes conditionnés par

l'échelle des valeurs qui leur est propre. Notons à ce propos que le planteur n'a pas toujours été le seul à décider du sort des sommes perçues puisque dans bien des cas d'autres personnes, proches ou lointaines (épouse, membre de la famille sans emploi, ouvrier agricole,...) ont pu bénéficier de ses largesses. Quoi qu'il en soit, l'argent fut principalement dépensé dans trois domaines spécifiques. Le premier est le recouvrement d'emprunts, contractés pour la plupart pour l'éducation des enfants, pour la célébration des morts ou encore pour rembourser un autre emprunt (système dit de la « cavalerie »). La seconde priorité quant à l'attribution de l'argent est allée à l'éducation et la santé, à l'habillement, à l'exploitation agricole (notamment en outillage) et à l'investissement en commerce et élevage. Enfin, dernière priorité, beaucoup plus marginale : l'épargne. Les tontines restent, à ce titre, le principal lieu de placement, suivi par la banque, les amis et la famille.

Une expérience encourageante

Avec cette opération complexe et risquée dont la réussite est exemplaire si l'on tient compte du contexte, la Commission européenne a montré qu'elle pouvait assurer le paiement effectif direct des planteurs. Ce faisant, elle a renforcé également les intermédiaires, leur permettant de retrouver des comptes plus sains de même qu'une nouvelle crédibilité à l'égard de leurs adhérents ou clients, nécessaire dans le cadre de la nouvelle libéralisation de la filière. Il est cependant dommage que l'origine des fonds soit restée mystérieuse pour un grand nombre de planteurs. Ceci dit, si des malversations occasionnelles ont été rapportées ici et là, les intermédiaires ont généralement déployé de l'imagination pour répondre aux desiderata des planteurs. Enfin, le Gouvernement du Cameroun a pu, lui, consolider des intermédiaires appelés à s'affronter sur le marché. Il a surtout regagné une légitimité dans sa fonction de régulation économique, fonction qui lui était de plus en plus contestée.

A l'heure actuelle, la dernière étape de la restructuration est en cours : la libéralisation complète des filières et des prix ainsi que la dissolution de l'ONCC.

V.A. & G.C.

Bruxelles X

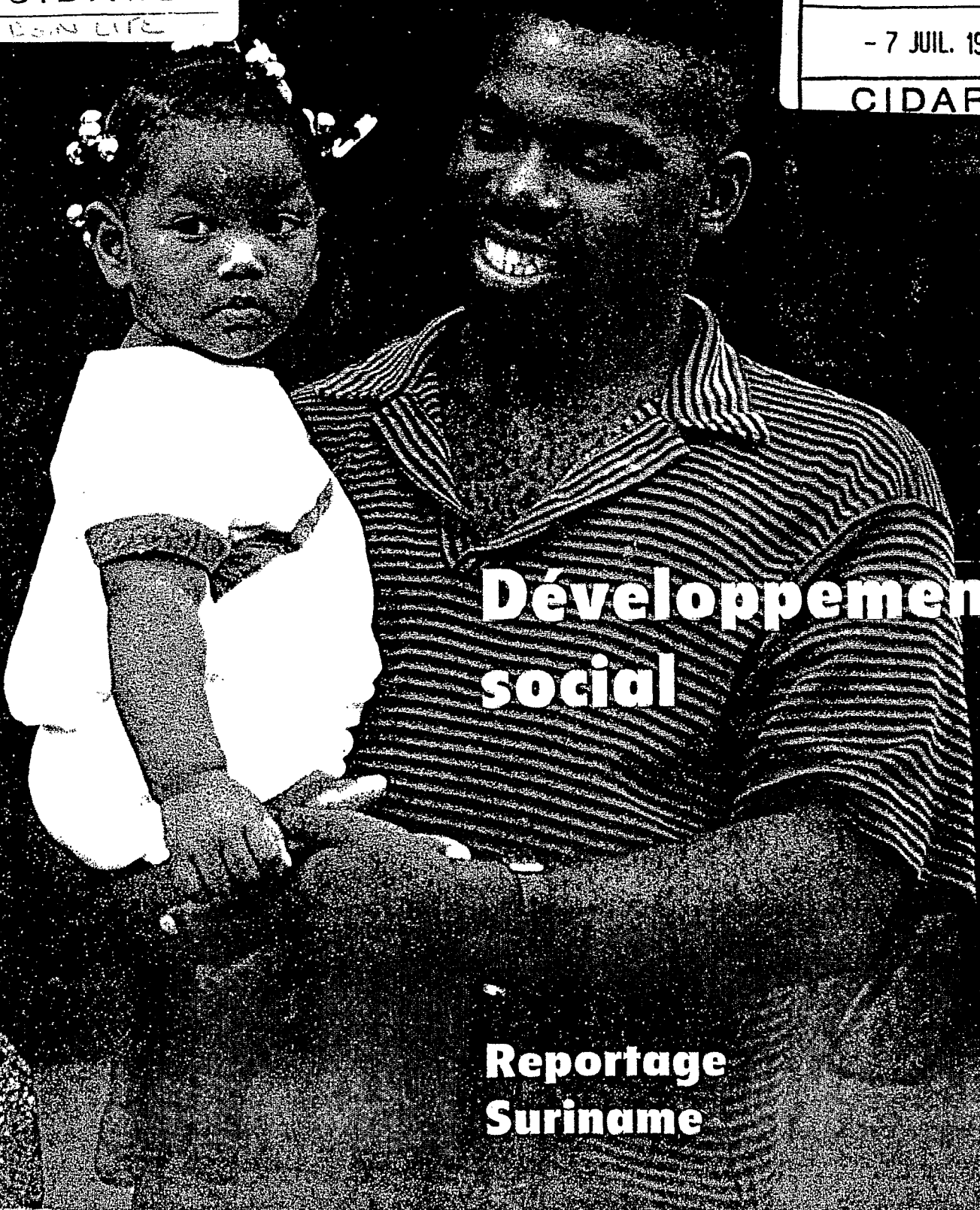
le Courrier

PE 118 (5)

Afrique - Caraïbes - Pacifique - Union Européenne

BIBLIOTHEQUE
24 JUIL. 1995
CIDARC
BON LIFE

BIBLIOTHEQUE
- 7 JUIL. 1995
CIDARC



**Développement
social**

**Reportage
Suriname**

Bimestriel N° 151 MAI - JUIN 1995